

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 18
Absent excusé ayant donné procuration	: 01
Absent	: 00

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, **le mercredi 8 avril à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

18 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALESSES ; Laurence SAMSON ; Arnaud SAUGERAS ; Jean-François SOLA ; Christiane ZIEGLER.

01 membre absent ayant donné procuration :

Julie PONTONNIER a donné procuration à Arnaud SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Fabrice MIOT

**DELIBERATION N° 19/2026 RELATIVE A L'ELECTION DES DELEGUES TITULAIRE
ET SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN HERS GIROU (SBHG)**

Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7 et L.5711-1,

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que la commune de Mons est **membre du Syndicat Mixte du Bassin Hers Girou (SBHG)**.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément au code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7 et L.5711-1, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger auprès dudit Syndicat.

L'élection a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

Sont déclarés candidats : Jean-Luc FABRE (titulaire) et Solange HOLLARD (suppléant).

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et considérant les candidatures ci-dessus, le Conseil Municipal **décide** :

Article 1 : Les délégués élus par le conseil municipal pour siéger au SBHG sont :

- Jean-Luc FABRE (titulaire),
- Solange HOLLARD (suppléant).

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 08/04/2026

Fabrice MIOT

Secrétaire de Séance

Bernard PROUST

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>